

### **Fiche 3 – Pour un soutien à domicile et à l'autonomie de qualité**

Le **financement et la tarification des services prestataires d'aide à domicile nous préoccupe** car il impacte directement la qualité de vie des personnes en situation de handicap qui veulent à juste titre une vie autonome à domicile.

Sans mésestimer le rôle des pouvoirs publics dans la crise actuelle, avec un tarif officiel de la PCH indécents et en dessous des coûts pour les services prestataires (17,59€/h), la liberté laissée aux Conseils Généraux d'autoriser un service et de fixer son tarif (le versement de l'APA et de la PCH s'établit sur la base de ce tarif) devait permettre une véritable politique d'autonomie.

Las, la réalité dans ce pays est loin du compte. Et en Haute Garonne, **la sous-dotation de nombre de services, sans vraie prise en compte des spécificités des publics aidés, les met en péril et plus grave ne permet pas ou plus un maintien à domicile de qualité** (personnel non formé ou qualifié, turnover, valse des intervenants, horaires inadaptés, ...). Alors même que cette solution est plébiscitée par nombre d'usagers et moins coûteuse pour les finances publiques.

Alternative aux services prestataires, la personne en situation de handicap devient employeur avec des **tarifs de la PCH emploi direct ou mandataire de la PCH inférieurs aux obligations légales** (ancienneté, WE et jours fériés, etc....) sans parler des risques prud'homaux puisque l'employeur n'est pas en mesure de respecter la législation.

Les personnes en situation de handicap risquent de se voir à nouveau obligées de vivre dans des établissements, contre leur gré. Établissements où le manque de moyens humains peut conduire à de la maltraitance institutionnelle.

Et si pour certains, le choix de vivre en établissement est un vrai choix et il manque encore des places, pour d'autres c'est un choix par défaut imposé par une PCH insuffisante ou des services à domicile qui dysfonctionnent.

#### **Revendications de l'APF**

**Nous demandons au Conseillers départementaux d'entendre le cri d'alerte des usagers pris en otage entre services et financeurs. Si la solution doit venir en priorité des pouvoirs publics, cela n'exonère pas les Conseils départementaux de leurs missions de solidarité.**

**De même, en complément des établissements spécialisés, nos adhérents privilégient de plus en plus les services à domicile type SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), SAMSAH (services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés), SESSAD (Services d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile) et autres, encore très insuffisamment développés en Haute Garonne. Le tout sous réserve d'une PCH digne de ce nom, avec un nombre d'heures d'aides suffisants et avec des intervenants formés et qualifiés.**